Les discriminations d’accès au travail : l’exemple de la police nationale

Mademoiselle X* est diabétique insulinodépendante. Elle décide de se présenter au concours d’adjoint administratif de la police nationale. Sa candidature au concours est refusée en raison de son inaptitude à tout emploi dans la police nationale. Or, elle concourt pour un poste administratif en emploi réservé car elle est reconnue comme travailleur handicapé. Le service de protection juridique de la Fédération Française des Diabétiques prend en charge le dossier, saisit le Défenseur des droits et entame une procédure auprès du tribunal administratif. L’enquête du Défenseur des droits constate l’existence d’une discrimination liée au handicap et présente ses observations devant le tribunal administratif. Celui-ci condamne l’Etat à verser à mademoiselle X, victime de discrimination liée à son handicap, 12 000 € d’indemnités.

** Nécessité de respecter l’anonymat de la personne*

Je fais un voeu